

**Secrétariat**

14 novembre 2000

---

**Circulaire\***

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Multilinguisme\*\***

1. L'objet de la présente circulaire est de porter à l'attention du personnel la résolution 50/11 de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1995.
2. Au paragraphe 3 de cette résolution, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de s'assurer que la pratique d'une autre des six langues officielles est convenablement encouragée et prise en compte, notamment à l'occasion des promotions et des franchissements d'échelon, en vue d'assurer l'équilibre linguistique au sein de l'Organisation.
3. Comme suite à cette demande, tous les fonctionnaires, quel que soit leur rang, sont encouragés à tirer pleinement parti des moyens de formation linguistique qui sont à leur disposition au Secrétariat.
4. La résolution susmentionnée a aussi été portée à l'attention des organes chargés des nominations et des promotions, qui tiendront compte de ses dispositions quand ils examineront des propositions de promotion.

---

\* La présente circulaire remplace la circulaire ST/IC/1995/73, qui arrivera à expiration le 31 décembre 2000, et elle restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

\*\* *Manuel d'administration du personnel*, No 4420 de l'index.